



**FORMATION  
CONTINUE**

UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC



CERTIFICATION  
DE SERVICES  
**La formation  
continue  
à l'université**

BUREAU VERITAS CERTIFICATION  
92046 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX  
DISPONIBLE SUR DEMANDE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

# DAEU

UNE SECONDE  
CHANCE POUR :

Accéder à l'enseignement supérieur,  
Passer les concours de la fonction publique,  
Évoluer professionnellement....

**ÉQUIVALENT  
NATIONAL DU  
BACCALAURÉAT**

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**CONSEIL  
SAVOIE  
MONT  
BLANC**

2020  
2021



**DAEU A**  
Littéraire



**DAEU A**  
Social



**DAEU B**  
Scientifique



**DAEU B**  
Numérique



**ANNECY** / DAEU A / Tél. 04 50 09 22 44 / IUT Annecy / Bât. B / 9 rue de l'Arc en Ciel / BP 240 / 74942 Annecy-le-Vieux Cedex

**ANNEMASSE** / DAEU A / Tél. 04 50 87 52 47 / GRAND FORMA / 1<sup>er</sup> étage / 13 avenue Emile Zola / 74100 Annemasse

**BOURGET-DU-LAC** / DAEU B Numérique / Tél. 04 79 75 86 55 / IUT de Chambéry / Savoie Technolac / 28 avenue du Lac d'Annecy / 73376 Le Bourget-du-Lac Cedex

**CHAMBÉRY** / DAEU A & B / Tél. 04 79 75 84 03 / Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette / Bât. 13 / 2<sup>ème</sup> étage / BP 1104 / 73011 Chambéry Cedex

# sommaire

01

PRÉSENTATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION  
PRÉALABLES À L'INSCRIPTION  
DATES DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS

02

03

INSCRIPTIONS

TESTS DE POSITIONNEMENT  
PROGRAMMES & CONTRÔLE CONTINU

04

05-09

DÉTAILS DES PROGRAMMES

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
NATURE DES ÉPREUVES

10

11

DÉTAILS DES ÉPREUVES

COÛT DE LA FORMATION

12

13-14

VALIDATION D'ACQUIS  
DEMANDES DE DÉROGATION  
TEXTE OFFICIEL

PLANS DES CAMPUS UNIVERSITAIRES

15-16

## DAEU : PRÉSENTATION

En 30 ans, le Service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc a accompagné plus de **3000 adultes** dans le cadre du DAEU.

**Quatre orientations sont proposées :**



**DAEU A**  
Littéraire

**DAEU A**  
Social



**DAEU B**  
Scientifique

**DAEU B**  
Numérique

La préparation se fait par des enseignements, en cours du soir à Chambéry, à Annecy, à Annemasse ou au Bourget-du-Lac mais également en cours par correspondance dans le cadre d'un partenariat avec le **CNED** (Centre National d'Enseignement à Distance).

### COURS PAR CORRESPONDANCE AVEC LE CNED

**DAEU A** : français, histoire, mathématiques, géographie, biologie, anglais, allemand, italien, espagnol.

**DAEU B** : français, mathématiques, biologie, physique, chimie.

La possibilité de suivre cette préparation dépend du niveau scolaire acquis antérieurement. **Dans les matières principales, des tests de positionnement sont proposés.**

Le contrôle des connaissances se fait par **un contrôle continu et par des examens terminaux.**

Avant toute inscription, il est possible de rencontrer un responsable universitaire du diplôme pour tout conseil (choix des options, etc.)

## CONTACTS /

### ANNECY / DAEU A

Tél. 04 50 09 22 44 / [formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)  
IUT Annecy / Bât. B / 9 rue de l'Arc en Ciel / BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux Cedex

### ANNEMASSE / DAEU A

Tél. 04 50 87 52 47 / [formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)  
Grand Forma Annemasse / 1<sup>er</sup> étage / 13 avenue Emile Zola  
74100 Annemasse

### BOURGET-DU-LAC / DAEU B numérique

Tél. 04 79 75 86 55 / [formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)  
IUT Chambéry / Savoie Technolac / 28 avenue du Lac d'Annecy  
73376 Le Bourget-du-Lac Cedex

### CHAMBÉRY / DAEU A & B

Tél. 04 79 75 84 03 / [formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)  
Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette  
Bât. 13 / 2<sup>ème</sup> étage / BP 1104 / 73011 Chambéry Cedex

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir interrompu ses études initiales depuis plus de deux ans et répondre aux conditions d'âge fixées par l'Arrêté du 3 août 1994 (voir pages 12-13). Pouvoir justifier de sa situation sociale pendant ces deux années. Ne pas être titulaire du baccalauréat.

## PRÉALABLES À L'INSCRIPTION



## DATES DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS 2020

**En raison de la situation sanitaire, les réunions d'informations sont organisées en visio-conférence. L'inscription est obligatoire et s'effectue auprès du contact de chaque site. Le nombre de places est limité pour chaque réunion.**

ANNECY	ANNEMASSE	BOURGET-DU-LAC	CHAMBÉRY
IUT Anancy Bâtiment B 9 rue de l'Arc-en-Ciel BP 240 74942 Anancy-le-Vieux Cedex	Grand Forma Annemasse 1 <sup>er</sup> étage 13 avenue Emile Zola 74100 Annemasse	IUT Chambéry Savoie Technolac 28 avenue du Lac d'Anancy 73376 Le Bourget-du-Lac Cedex	Université Savoie Mont Blanc Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette Bâtiment 13 - 2 <sup>ème</sup> étage BP 1104 73011 Chambéry Cedex
Tél. 04 50 09 22 44	Tél. 04 50 87 52 47	Tél. 04 79 75 86 55	Tél. 04 79 75 84 03
<b>18h30 - 20h00</b>			
Mardi 5 mai Jeudi 4 juin Jeudi 25 juin Jeudi 27 août Mardi 15 septembre	Mardi 5 mai Mercredi 3 juin Mardi 23 juin Mardi 8 septembre	Lundi 6 juillet Lundi 14 septembre	Jeudi 16 avril Jeudi 14 mai Mardi 16 juin Mardi 8 septembre

## DAEU : INSCRIPTIONS

**Toutes les inscriptions au DAEU se font auprès du Service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc.**

L'inscription au CNED se fait directement auprès de cet organisme après l'inscription administrative à l'Université Savoie Mont Blanc.

**L'inscription administrative au diplôme se fait au début de chaque année universitaire.**

Pour les personnes ne pouvant assister aux cours en présentiel, il leur est proposé, à titre dérogatoire, une préparation par correspondance (pour les DAEU A et DAEU B), par l'intermédiaire du **CNED** / Centre National d'Enseignement à Distance.

Pour cette préparation, les tests de positionnement sont un préalable obligatoire à l'inscription. Ils sont gérés par le Service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc.

**Tout candidat, inscrit dans une préparation, doit remplir un dossier d'inscription à l'Université Savoie Mont Blanc, fournir les justificatifs demandés et effectuer le règlement.**

L'accès aux cours n'est possible qu'après le dépôt complet de ce dossier.

### PRÉALABLES À L'INSCRIPTION AU DAEU



## TESTS DE POSITIONNEMENT

Avant de se présenter aux tests, il faut s'assurer de remplir les conditions d'accès au DAEU au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de l'examen (soit le 1<sup>er</sup> octobre 2021).

**Les tests de positionnement sont un préalable obligatoire à l'inscription.**

Ces tests sont proposés dans les matières principales :

- Français et Anglais pour le **DAEU A et DAEU A intervention sociale.**
- Français et Mathématiques pour le **DAEU B et DAEU B numérique.**

**Chaque test dure 1 heure et demie maximum** (en présentiel ou à distance).

LIEUX	MATIÈRES	DATES	CONTACTS
<b>Anecy</b> IUT Anecy	<b>Français</b> <b>Anglais</b>	09/06/2020 (18h30 - 21h45) 08/07/2020 (18h30 - 21h45) 24/07/2020 (9h30 - 12h45) 17/09/2020 (18h30 - 21h45)	<b>Tél. 04 50 09 22 44</b>
<b>Annemasse</b> Grand Forma	<b>Français</b> <b>Anglais</b>	30/06/2020 (18h30 - 21h00) 10/09/2020 (9h00 - 12h00) 16/09/2020 (18h30 - 21h00)	<b>Tél. 04 50 87 52 47</b>
<b>Bourget-du-Lac</b> IUT Chambéry	<b>Mathématiques</b> <b>Français</b>	08/07/2020 (18h30 - 20h30) 21/09/2020 (18h30 - 20h30)	<b>Tél. 04 79 75 86 55</b>
<b>Chambéry</b> Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette	<b>Mathématiques</b> <b>Français</b> <b>Anglais</b>	06/06/2020 (09h00 - 12h00) 04/07/2020 (09h00 - 12h00) 12/09/2020 (09h00 - 12h00)	<b>Tél. 04 79 75 84 03</b>

## PROGRAMMES & CONTRÔLE CONTINU

**LES PROGRAMMES DE CHAQUE MATIÈRE SONT DÉCOUPÉS EN DEUX PARTIES :**

**Première partie** (Octobre à Janvier)

**1**

qui s'achève par une première  
épreuve de contrôle continu.

**Deuxième partie** (Février à Mai)

**2**

qui s'achève par une deuxième  
épreuve de contrôle continu.

**L'ensemble des épreuves, en cours d'année, dans chaque matière,  
constitue le contrôle continu des connaissances.**

## PROGRAMME INDICATIF

### DAEU A « Littéraire »

Matières obligatoires : français, langue vivante.

Matières optionnelles : histoire, géographie, biologie, mathématiques, philosophie...

#### FRANÇAIS (75h)

Comprendre et analyser des textes littéraires, des articles de presse, des représentations picturales.  
Pas d'œuvre intégrale au programme.

Méthodologie : résumé, argumentation, discussion et dissertation.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Genres et registres littéraires,</li> <li>■ Effets de styles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les mouvements littéraires,</li> <li>■ Roman, poésie, théâtre.</li> </ul>

#### ANGLAIS (75h)

Comprendre et analyser un texte contemporain ou un article de presse.  
Expression écrite : développer un point de vue, argumenter, rédiger un dialogue ou une histoire brève.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La forme verbale, le groupe nominal, l'adjectif,</li> <li>■ Les temps et l'aspect.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les modaux, le passif, l'irréel,</li> <li>■ Les articulateurs.</li> </ul>

#### GÉOGRAPHIE (50h)

Étude de sources, analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie...), construire une argumentation.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un espace mondialisé,</li> <li>■ Des mondes en quête de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les Etats-Unis – l'Union Européenne – l'Asie orientale.</li> </ul>

#### HISTOIRE (50h)

Étude de sources, analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie...), construire une argumentation.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le monde en 1945 : bilan et perspectives,</li> <li>■ Les relations internationales de 1945 à 1991,</li> <li>■ La décolonisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les relations internationales de 1991 à nos jours,</li> <li>■ La construction européenne.</li> <li>■ La France depuis 1945 aspects politiques et sociaux.</li> </ul>

## PROGRAMME INDICATIF *(suite DAEU A « Littéraire »)*

### PHILOSOPHIE (50h)

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La conscience, l'inconscient, le sujet, la vérité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'Histoire, la morale, le droit et la politique</li> </ul>

### MATHÉMATIQUES (50h)

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Equations et inéquations de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré,</li> <li>■ Systèmes de 2 équations à 2 inconnues,</li> <li>■ Etude de fonctions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etudes et graphes de fonctions logarithme et exponentielles,</li> <li>■ Primitives et intégrales.</li> </ul>

### BIOLOGIE (50h)

**La cellule unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.**

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La génétique, la reproduction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'immunologie, le système nerveux.</li> </ul>

## PROGRAMME INDICATIF

### DAEU A « Métiers de l'intervention sociale »

Matières obligatoires : français, langue vivante.

Matières optionnelles : intervention sociale, préparation aux concours.

#### FRANÇAIS (75h)

Comprendre et analyser des textes littéraires, des articles de presse, des représentations picturales.  
Pas d'œuvre intégrale au programme.

Méthodologie : résumé, argumentation, discussion et dissertation.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Genres et registres littéraires,</li> <li>■ Effets de styles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les mouvements littéraires,</li> <li>■ Roman, poésie, théâtre.</li> </ul>

#### ANGLAIS (75h)

Comprendre et analyser un texte contemporain ou un article de presse.  
Expression écrite : développer un point de vue, argumenter, rédiger un dialogue  
ou une histoire brève.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La forme verbale, le groupe nominal, l'adjectif,</li> <li>■ Les temps et l'aspect.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les modaux, le passif, l'irréel,</li> <li>■ Les articulateurs.</li> </ul>

#### SCIENCES HUMAINES ET INTERVENTION SOCIALE (50h)

Étude et analyse de documents variés, construire une argumentation adaptée.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Introduction à la sociologie,</li> <li>■ Introduction à la psychologie,</li> <li>■ Introduction aux sciences de l'éducation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les différents handicaps / les publics vulnérables,</li> <li>■ La notion de projet, l'accompagnement, l'inclusion.</li> </ul>

#### TRAVAIL SOCIAL PRÉPARATION AUX CONCOURS (50h)

Écrits et oraux pour la communication professionnelle et interpersonnelle.

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Droit et cadre institutionnel,</li> <li>■ Connaissances des métiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les ESMS,</li> <li>■ Ethique et déontologie.</li> </ul>

## PROGRAMME INDICATIF

### DAEU B « Scientifique »

Matières obligatoires : français, mathématiques.

Matières optionnelles : physique, chimie, biologie...

#### FRANÇAIS (75h)

##### PREMIÈRE PARTIE

- Les genres et registres littéraires,
- Les stratégies de l'argumentation,
- La méthodologie du résumé,
- Rédiger une discussion,
- Défendre ou réfuter une thèse,
- Les effets de style,
- La méthodologie de la dissertation.

##### DEUXIÈME PARTIE

- Les mouvements littéraires,
- La lecture de l'image,
- Le roman,
- La poésie,
- Le théâtre,
- Rédiger une dissertation (littéraire).
- Etude de textes littéraires, d'articles de presse et représentations picturales (pas d'oeuvre intégrale).

#### MATHÉMATIQUES (75h)

##### PREMIÈRE PARTIE

- Équations de premier, deuxième et troisième degré,
- Inéquations de premier, deuxième et troisième degré,
- Systèmes de 2 équations à 2 inconnues,
- Étude de fonctions numériques de variable réelle.

##### DEUXIÈME PARTIE

- Étude et graphes des fonctions logarithme Népérien et exponentielles,
- Calcul de primitives et intégrales des fonctions polynômes, fractions et exponentielles,
- Intégration par parties.

#### BIOLOGIE (50h)

##### PREMIÈRE PARTIE

La cellule : unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.

- La génétique - La reproduction.

##### DEUXIÈME PARTIE

La cellule : unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.

- L'immunologie - Le système nerveux.

**Le niveau d'exigence en biologie est plus élevé pour le DAEU B que pour le DAEU A.**

**Sites web conseillés :** La biologie au lycée - site de ressources pour les programmes de sciences et la vie au lycée. Informations scientifiques, protocoles expérimentaux, sélection de sites. Accompagnement des programmes de lycée. Le professeur Lafleur répond à vos questions : <http://www.snv.jussieu.fr/vie/>. Les sites académiques des SVT au lycée : <http://accs.ens-lyon.fr/bioge/html/ressvt.htm> Une émission qui aborde de nombreux aspects du programme : <http://www.allodocteurs.fr/>.

#### CHIMIE (50h)

##### PREMIÈRE PARTIE

- Structure de la matière
- L'oxydo-réduction.

##### DEUXIÈME PARTIE

- Les solutions aqueuses acido-basiques
- La chimie organique.

#### PHYSIQUE (50h)

##### PREMIÈRE PARTIE

- Champs et interactions,
- Lois de la dynamique,
- Applications.

##### DEUXIÈME PARTIE

- Oscillations mécanique,
- Oscillateurs électriques.

## PROGRAMME INDICATIF

### DAEU B « Numérique »

Matières obligatoires : français, mathématiques.

Matières optionnelles : programmation, systèmes connectés...

#### FRANÇAIS (75h)

##### PREMIÈRE PARTIE

- Les genres et registres littéraires,
- Les stratégies de l'argumentation,
- La méthodologie du résumé,
- Rédiger une discussion,
- Défendre ou réfuter une thèse,
- Les effets de style,
- La méthodologie de la dissertation.

##### DEUXIÈME PARTIE

- Les mouvements littéraires,
- La lecture de l'image,
- Le roman,
- La poésie,
- Le théâtre,
- Rédiger une dissertation (littéraire).
- Etude de textes littéraires, d'articles de presse et représentations picturales (pas d'oeuvre intégrale).

#### MATHÉMATIQUES (75h)

##### PREMIÈRE PARTIE

- Équations de premier, deuxième et troisième degré,
- Inéquations de premier, deuxième et troisième degré,
- Systèmes de 2 équations à 2 inconnues,
- Étude de fonctions numériques de variable réelle,
- Trigonométrie.

##### DEUXIÈME PARTIE

- Étude et graphes des fonctions logarithme Népérien et exponentielles,
- Calcul de primitives et intégrales des fonctions polynômes, fractions, logarithmes Népérien et exponentielles,
- Intégration par parties.

#### PROGRAMMATION POUR LE WEB (50h)

- Les langages HTML et CSS,
- Utilisation d'un système de gestion de contenu (CMS),
- Bases de données,
- Architectures de systèmes informatiques.

#### SYSTÈMES CONNECTÉS (50h)

- Etude des composants passifs/actifs élémentaires et des capteurs,
- Réalisation d'un montage électronique,
- Réalisation d'objets connectés.

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**Pendant la formation en cours du soir, un contrôle continu des connaissances est organisé pour chaque matière.**

Il consiste en 2 épreuves au moins, réparties dans le temps. Chacune des notes des épreuves en contrôle continu a un coefficient 1.

Les épreuves de contrôle continu se déroulent dans les mêmes conditions matérielles et pédagogiques que les épreuves d'examen terminal.

Chacune des deux notes du contrôle continu correspond à 25% de la note de la matière; la note de l'épreuve écrite terminale correspond à 50%.

Le contrôle continu n'est pas obligatoire. Il n'est pris en compte que s'il est favorable au candidat. Sans contrôle continu, la note d'examen terminal est la note obtenue dans la matière.

**L'absence à l'une des deux épreuves de contrôle continu annule le contrôle continu. Dans ce cas, seule la note de l'examen terminal est prise en compte. Chaque matière donne obligatoirement lieu à un examen terminal écrit.**

## NATURE DES ÉPREUVES

**Le DAEU comporte 4 épreuves écrites d'examen terminal, chacune notée sur 20 avec le même coefficient.**

Chaque épreuve écrite constitue une matière. 2 sont imposées, 2 sont à choisir parmi plusieurs matières optionnelles.

**Deux sessions d'examens sont organisées, une en juin - juillet, une en septembre.**

Pour les examens, les documents personnels ne sont pas autorisés.

La calculatrice, qui est autorisée (chimie, mathématiques, physique), doit correspondre aux normes fixées par le jury.

Pour être déclaré admis, après décision du jury, le candidat doit **obligatoirement** :

- Passer les 4 épreuves d'examen terminal sur une ou plusieurs sessions (délai maximum de 4 ans) avec la possibilité de « conserver » les notes supérieures ou égales à 10 sur 20,
- Obtenir une moyenne minimum de 40 sur 80.

## DÉTAILS DES ÉPREUVES

### DAEU A « Littéraire et Social »

#### ÉPREUVES IMPOSÉES

- **Français - 3h :**  
Dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation française et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ainsi que sa culture générale.
- **Langue vivante (allemand, anglais, espagnol, italien) - 3h :**  
Épreuve écrite comportant des questions de compréhension.

#### ÉPREUVES OPTIONNELLES

- **Biologie - 3h**  
Exercices, problèmes et/ou éventuellement questions de cours.
- **Histoire contemporaine - 3h**  
Le candidat aura à choisir, soit entre 2 compositions, soit entre une composition et un commentaire de documents.
- **Géographie - 3h**  
Le candidat aura à choisir, soit entre 2 compositions, soit entre une composition et un commentaire de documents guidé par des questions (la composition peut être assortie ou non d'un croquis).
- **Mathématiques - 3h**  
Exercices et problèmes.
- **Philosophie - 3h**  
Le candidat aura à choisir entre 3 dissertations portant sur le programme de l'année en cours.
- **Sciences humaines et intervention sociale - 3h**  
Le candidat aura à choisir, soit entre 2 compositions, soit entre une composition et un commentaire de documents.
- **Travail social préparation aux concours - 3h**  
Le candidat aura à choisir, soit entre 2 compositions, soit entre une composition et un commentaire de documents.

### DAEU B « Scientifique et Numérique »

#### ÉPREUVES IMPOSÉES

- **Français - 3h :**  
Dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation française et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ainsi que sa culture générale.
- **Mathématiques - 3h :**  
Exercices et problèmes.

#### ÉPREUVES OPTIONNELLES

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Biologie - 3h</b></li> <li>■ <b>Chimie - 3h</b></li> <li>■ <b>Physique - 3h</b></li> </ul> | <b>Parcours scientifique</b><br><br>Exercices, problèmes et/ou éventuellement questions de cours |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Technologie - 3h</b></li> </ul>  | Uniquement dans le cadre de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Programmation - 3h</b></li> <li>■ <b>Objets connectés - 3h</b></li> </ul>                  | <b>Parcours numérique</b>  |

## DAEU : COÛT DE LA FORMATION

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'Université Savoie Mont Blanc fixe les tarifs de la formation. Le règlement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Savoie Mont Blanc. **Vous avez la possibilité de régler le montant en 1 fois (octobre), 2 fois (octobre, novembre) ou 3 fois (octobre, novembre, décembre).** Toute personne annulant son inscription avant le début de sa préparation reste redevable d'une somme de 50 euros pour frais d'annulation de dossier. Après les dates de début des cours en présentiel ou d'inscription aux cours par correspondance, aucune demande de remboursement ou de modification de la préparation ne sera acceptée.

	1 MATIÈRE	2 MATIÈRES	3 MATIÈRES	4 MATIÈRES
<b>Tarifs employeur ou organisme</b>	<b>10 €/heure sur devis</b>			
<b>Tarifs individuel</b>	<b>290 €</b>	<b>380 €</b>	<b>470 €</b>	<b>570 €</b>
<b>CNED</b>	<b>245 € + tarif CNED à régler directement à cet organisme<sup>1</sup></b>			

	<b>HORS PRÉPARATION</b> (pour le candidat qui a déjà suivi l'année obligatoire de préparation)	
<b>Tarifs avec prise en charge employeur ou organisme</b>	<b>500 €</b>	
<b>Tarifs individuel</b>	<b>245 €</b>	

	<b>PUBLIC « ÉLIGIBLE RÉGION »<sup>2</sup></b>	
<b>Tarifs avec prise en charge Région</b>	<b>Après accord de la commission des prescripteurs : 4 matières en présentiel.</b>	<b>170 €</b>

<sup>1</sup> Les inscriptions à la préparation par le CNED sont effectuées directement par les auditeurs. L'Université Savoie Mont Blanc ne perçoit que les droits ministériels d'inscription. \* À titre indicatif, tarif des droits ministériels 2019-2020 : 170€

<sup>2</sup> Les candidats relevant du public « éligible Région » doivent avoir été « prescrits » par l'un des organismes suivants : Pôle emploi, Cap Emploi, Mission Locale ou CIDFF Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles.

## VALIDATION D'ACQUIS & DEMANDES DE DÉROGATION

Conformément aux textes en vigueur, des validations d'acquis et des demandes de dérogation (à titre exceptionnel), peuvent être accordées sur dossier, notamment en ce qui concerne des validations d'acquis, des dispenses d'assiduité, d'une autorisation de préparer le diplôme auprès du CNED, d'un délai supplémentaire pour obtenir le diplôme.

### DAEU : TEXTE OFFICIEL

**Arrêté du 3 août 1994 relatif au Diplôme d'Accès aux Études Universitaires. NOR : RESK9400991A.**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 modifiée d'orientation sur l'enseignement technologique, et notamment son article 8;

Vu la loi n°80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de femmes et de personnes chargées de famille;

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur;

Vu la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et notamment ses articles 26, 27 et 28;

Vu le décret n°56-348 du 30 mars 1956 modifié portant modification du régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit;

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, et notamment son article 10;

Vu l'arrêté du 26 mai 1992 modifié relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 juin 1994.

#### Arrête :

**Art-1<sup>er</sup> :** Un diplôme national intitulé Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) peut être délivré par des universités habilitées à cet effet, pour une durée de quatre ans au maximum, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiants ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret du 23 août 1985 susvisé.

**Art-2. :** Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes:

- avoir vingt ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale;

- avoir vingt-quatre ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Pour l'inscription à l'université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante:

- le service national;

- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant;

- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi;

- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification;

- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen. S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

**Art-3. :** Un candidat ne peut s'inscrire à la formation que dans un seul établissement chaque année.

**Art. 4. :** Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

A titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le président de l'université auprès de laquelle le candidat souhaite s'inscrire pour obtenir le diplôme.

**Art. 5. :** Un entretien avec un enseignant de l'université, destiné à orienter le candidat, est organisé par l'université préalablement à l'inscription à la formation. Cet entretien est placé sous la responsabilité du jury prévu à l'article 7 ci-dessous. A l'issue de cet entretien, le candidat choisit les épreuves optionnelles prévues à l'article 8.

**Art. 6. :** Le diplôme est délivré après une année de formation correspondant à un horaire de 225 heures d'enseignement au minimum, dont 25 p. 100 au moins et 40 p. 100 au plus réservé à la préparation à chacune des épreuves obligatoires et 10 p. 100 au moins et 25 p. 100 au plus à la préparation à chacune des deux épreuves optionnelles.

Le diplôme, délivré après un examen organisé dans les conditions fixées par les articles 8, 9 et 11, permet d'évaluer, d'une part, les connaissances et la culture générale, d'autre part, les méthodes et les savoir-faire des candidats en fonction des exigences requises pour la poursuite d'études supérieures.

Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 susvisée.

**Art. 7. :** Le DAEU est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury composé des enseignants participant à la formation.

Ce jury est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le président de l'université pour chacune des deux options indiquées à l'article 8 ci-après.

Le diplôme mentionne l'option choisie.

**Art. 8. :** Le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus pour chacune des quatre disciplines. Le contrôle des connaissances est subi individuellement, il comporte au moins une partie écrite. Une note chiffrée sur vingt est attribuée par épreuve, chacune affectée du coefficient 1.

Le DAEU comporte deux options, l'option A et l'option B.

Les disciplines du diplôme d'accès aux études universitaires sont les suivantes:

Option A, deux disciplines obligatoires:

- français (dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation françaises et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat, ainsi que sa culture générale);
- langue vivante.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, histoire contemporaine, géographie et mathématiques.

Option B, deux disciplines obligatoires:

- français (dissertation d'ordre général, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier la maîtrise de la langue et les qualités de réflexion et de raisonnement du candidat, ainsi que sa culture générale);
- mathématiques.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, physique, chimie, sciences de la nature et de la vie.

**Art. 9. :** Ce diplôme peut être présenté sous forme d'un examen final ou sous forme de modules capitalisables.

Pour être déclaré admis, le candidat doit:

- dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves;
- dans le cas des modules capitalisables, obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves. Les quatre modules peuvent être présentés lors d'une même session.

**Art. 10. :** Lorsqu'un candidat, qui a choisi de présenter les épreuves de l'examen terminal lors de sessions annuelles successives, souhaite s'inscrire dans une autre université, les épreuves subies avec succès dans le premier établissement sont validées par décision du président de l'université d'accueil.

**Art. 11. :** Les épreuves sanctionnant l'année de formation peuvent comporter en tout ou partie un contrôle continu, pris en compte pour l'obtention du diplôme dans des conditions fixées par le président de l'université après avis des instances universitaires concernées.

**Art. 12. :** Dans le respect des dispositions des articles 2, 8 et 9 ci-dessus, les autres modalités de la formation, notamment le programme et, pour l'examen terminal, la durée et la nature des épreuves, le nombre et les dates des sessions, sont déterminées par le président de l'université après avis des instances compétentes.

Ces modalités doivent être arrêtées au début de chaque année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

**Art. 13. :** Les personnes titulaires du certificat de capacité en droit peuvent obtenir la dispense du baccalauréat en vue de la poursuite des études autres que juridiques mentionnées pour le DAEU (option A) à condition de subir avec succès l'épreuve de français et de langue vivante prévues pour cette option.

A cet effet, une session particulière peut être organisée avant la date prévue pour la rentrée universitaire en premier cycle suivant des modalités identiques à celles prévues pour les autres candidats.

**Art. 14. :** Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1994. A compter de cette même date, l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1986 est abrogé. Toutefois, les épreuves de l'examen spécial d'accès aux études universitaires (ESEU) présentées avec succès sont validées de plein droit pour l'obtention éventuelle du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

**Art. 15. :** Le directeur général des enseignements supérieurs est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1994.

Pour le ministre et par délégation:  
Le directeur général des enseignements supérieurs,

J.-P. BARDET

# PLANS DES CAMPUS UNIVERSITAIRES





## CAMPUS DE JACOB-BELLECOMBETTE

**FORMATION RECHERCHE**

- Faculté de Droit (FD)** 13  
Accueil, administration
- IAE Savoie Mont Blanc** 22  
Institut d'Administration des Entreprises  
Accueil, administration
- LLSH** 2  
Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Accueil, administration
- ISEFE** 14  
Institut Savoyen d'Études Françaises  
pour Étrangers
- Amphis 1,2,3** 1
- Amphi 11 000** 11
- Amphi 19 000** 19

**SERVICES UNIVERSITAIRES**

- Lieu de Vie Étudiante** 20
- Service d'information et d'orientation
- Scolarité de site
- Cafétéria
- Bibliothèque (SCDBU)** 15
- Médecine préventive (SUMPPS) 12
- Service social
- Service des sports (SUAPS) 16
- Formation tout au long de la vie  
VAE / VAPP / DAEU (SUFCEP) 18
- Centre audiovisuel (CAV)
- Laboratoires langues
- Salles informatiques
- Service logistique de site (SLS) 18

**PARKINGS CROUS**

- Cafétéria 21
- Restaurant universitaire 17
- Résidences universitaires 18

**PARKINGS**

- Parkings P1 à P4
- Parkings livraisons P5 à P6  
FD et LLSH

**ARRÊTS BUS**

- Université Jacob A
- Balzac B

Voie piétonne ●●●●●●●●●●

Piste cyclable ●●●●●●●●●●

[www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)





## CAMPUS D'ANNECY

**FORMATION RECHERCHE**

- IUT d'Annecy** A à H  
Accueil B Livraisons A
- IAE Savoie Mont Blanc** 2  
Institut d'Administration des Entreprises  
Accueil, administration  
VAE/VAPP (SUFCEP)
- Polytech Annecy-Chambéry** 7  
Écoles d'ingénieurs  
Accueil, administration
- Maison de la Mécatronique** 10
- LAPP** 3  
Laboratoire d'Annecy de Physique  
des Particules
- TÉTRAS** 5  
Formations en alternance

**SERVICES UNIVERSITAIRES**

- Service d'information et d'orientation  
RDC bât. H 1
- Bibliothèque (SCDBU)** 4
- Ferme du Bray
- Médecine préventive (SUMPPS) 9
- Formation continue (SUFCEP) 8
- Service logistique de site (SLS) 7
- Service des sports (SUAPS) 7
- Halle des sports 11

**PARKINGS CROUS**

- Cafétéria IUT B
- Cafétéria Polytech Annecy-Chambéry 7
- Résidence Tom Morel et Cafétéria 6
- Restaurant universitaire 6
- Service Social 8

**PARKINGS** P1 à P7

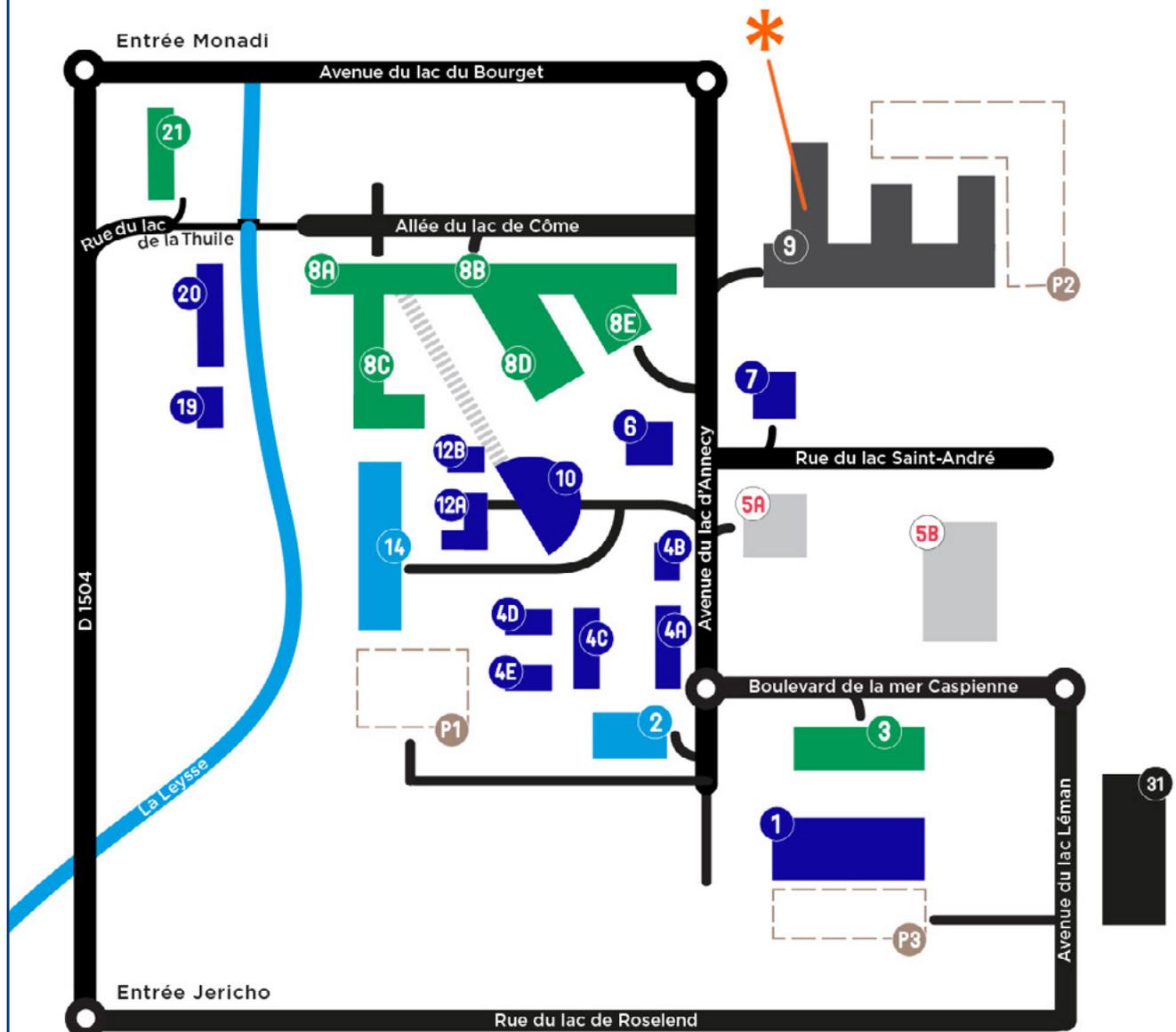
Accès et stationnement interdit (chantier)

**ARRÊTS BUS**

- Charby A
- IUT B
- Restau U C
- Campus D

Voie piétonne ●●●●●●●●●●

[www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)



● TABLES D'ORIENTATION

- ① ESPACE SPORTIF - ÉMILE ALLAIS
- ② ⑭ POLYTECH ANNECY-CHAMBÉRY
- ③ PÔLE MONTAGNE
- ④ AMPHIS / SALLES DE COURS
- ⑤A RESTAURANT UNIVERSITAIRE - L'HÉLICE
- ⑤B RÉSIDENCE ÉTUDIANTE - DJINN
- ⑥ ESPACE VIE ÉTUDIANTE / SCOLARITÉ
- ⑦ HALLE TECHNIQUE
- ⑧ UFR SCIENCES ET MONTAGNE  
MÉDECINE PRÉVENTIVE  
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE  
REPROGRAPHIE

⑨ IUT DE CHAMBÉRY

- ⑩ BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE /  
SERVICE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
- ⑫ SALLES INFORMATIQUE ET TRAVAUX PRATIQUES
- ⑲ SALLES DE COURS / ANGLAIS LANSAD
- ⑳ DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - DSI
- ㉑ LABORATOIRES
- P PARKING
- ⑳ HÉLIOS

✱ DAEU



**FORMATION  
CONTINUE**

UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC



CERTIFICATION  
DE SERVICES  
**La formation  
continue  
à l'université**

BUREAU VERITAS CERTIFICATION  
92046 PARIS-14-DEFFENSE CEDEX  
DISPONIBLE SUR DEMANDE

## CONTACTS



### ■ ANNECY / DAEU A / Tél. 04 50 09 22 44 /

[formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)

IUT Annecy - Bât. B - 9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux Cedex

### ■ ANNEMASSE / DAEU A / Tél. 04 50 87 52 47 /

[formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)

Grand Forma Annemasse, 1<sup>er</sup> étage, 13 avenue Emile Zola  
74100 Annemasse

### ■ BOURGET-DU-LAC / DAEU B numérique / Tél. 04 79 75 86 55 /

[formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)

IUT Chambéry - Savoie Technolac - 28 avenue du Lac d'Annecy  
73376 Le Bourget-du-Lac Cedex

### ■ CHAMBÉRY / DAEU A & B / Tél. 04 79 75 84 03 /

[formation.continue@univ-smb.fr](mailto:formation.continue@univ-smb.fr)

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette  
Bât. 13 - 2<sup>ème</sup> étage - BP 1104 - 73011 Chambéry Cedex



**DAEU A**  
Littéraire



**DAEU A**  
Social



**DAEU B**  
Scientifique



**DAEU B**  
Numérique



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**CONSEIL  
SAVOIE  
MONT  
BLANC**



**FONDATION**  
UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC



**GRAND  
FORMA**  
Se former dans  
le Genevois français



[www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)